

Favoriser le retour à *l'emploi*

Accompagner les bénéficiaires du RMI (Revenu minimum d'insertion) proches de l'emploi, telle est la mission de l'Aftam sur l'ensemble du département.



Depuis le 1^{er} janvier 2007, le Conseil Général a confié à l'Aftam l'accompagnement socio-professionnel des allocataires du RMI (Revenu minimum d'insertion) et du RMA (Revenu minimum d'activité) sur l'ensemble du territoire de l'Yonne. L'objectif : aider les personnes en situation de précarité à retrouver une autonomie et à s'engager sur le chemin de l'emploi. L'Aftam compte 15 agents territoriaux, qui gèrent chacun 60 dossiers.

Parmi ceux-ci, celui de Monique Dollois, entrée dans le dispositif RMI à la suite de la liquidation judiciaire de son bar-restaurant. « En tant que commerçante je n'avais droit à rien. La première chose qu'a faite Isabelle Deschamps, qui me suit depuis 2001, a été d'entreprendre des démarches pour me faire soigner, et de vérifier que j'allais bien à mes rendez-vous. Elle m'a beaucoup aidée. » Diabète, phlébite, cataracte... Monique Dollois n'étant « pas très méde-

cins » laissait courir. Mais difficile de retrouver du travail lorsque l'on est malade.

Un accompagnement personnalisé

Remise sur pieds, Monique Dollois a pu entreprendre des démarches de

recherche d'emploi. Après 6 mois passés à la blanchisserie de l'hôpital de Sens, elle intègre le 1^{er} décembre 2006 la SARL Pénélope Service à Sens (pressing) en contrat à durée déterminée. Assurée d'y rester jusqu'à fin novembre prochain à raison de 30 h par semaine, cette femme de 56 ans espère voir son contrat reconduit.

L'accompagnement des bénéficiaires du RMI est personnalisé. L'agent d'insertion fixe les rencontres en fonction de l'autonomie des personnes, de leurs besoins et de leur progression dans la recherche d'emploi durable. « Il joue un rôle de médiateur et les dirige vers les outils et dispositifs adaptés : ANPE (Association nationale pour l'emploi), AFPA (Association française pour la formation professionnelle des adultes), missions locales s'il s'agit de jeunes ; il les accompagne dans l'entreprise, etc., explique Céline Huet-Michel, chef du service RMI – Aftam à l'Unité territoriale de l'Yonne. Il coordonne le parcours de la personne qui doit être actrice de sa situation. »

Nathalie Hadrbolec
nathalie.hadrbolec@tree.fr

L'Aftam, une association créée en 1962

Les droits au RMI sont ouverts après étude du dossier du demandeur par le Président du Conseil Général, qui lui désigne un référent (assistante sociale du département, Centre communal d'action social ou agent d'insertion professionnelle de l'Aftam, selon les besoins de la personne). L'Aftam, association nationale, a signé sa première convention avec le Conseil Général de l'Yonne en 1990 ; elle portait alors sur l'accompagnement social des personnes résidant dans ses seuls foyers de travailleurs migrants de Saint-Clément et de Joigny. Puis en 1997, l'association est venue en appui de certains CCAS avant d'étendre son action en 2000 à tout le nord du département. L'Aftam était à l'origine l'Association pour la formation aux techniques de base des Africains et Malgaches résidant en France. Puis, en plus de son activité traditionnelle, elle est devenue un opérateur dans le domaine de l'accueil de réfugiés, des populations en difficulté sociale et a diversifié ses interventions dans le secteur de l'action médico-sociale (gestion de foyers pour handicapés, personnes âgées), et de la promotion sociale.

Contact : Aftam – 23, rue des Sœurs Lecoq, 89300 Joigny.

Tél. : 03 86 92 16 16. Directeur de l'Unité territoriale de l'Yonne : Jean-Paul Garreau.